

<b>Manoir North Centennial Manor</b>	
<b>Département: Administration</b>	<b>Politique: Absences pour les résidents</b>
<b>Mise à jour: 1 juillet 2021</b>	<b>Résidents, Visiteurs généraux et Fournisseurs de soins</b>

### *Documents de référence*

*Directive n° 3 à l'intention des foyers de soins de longue durée en vertu de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*

*FAQ sur la Directive n° 3*

*Directive du Bureau de santé Porcupine*

### **Énoncé directeur**

Pendant la pandémie de COVID-19, le Manoir suivra les directives sur les absences des résidents fournies par le ministère des Soins de longue durée et le BSP.

### **ÉPI pour tous les types d'absences**

- Les résidents pour lesquels une absence est prévue ou approuvée recevront un masque médical et on les encouragera à le porter pendant toute la durée de l'absence, peu importe le type.
- On leur rappellera aussi de respecter les mesures de santé publique comme la distanciation physique et l'hygiène des mains pendant qu'ils ne sont pas au Manoir.

### **Dépistage**

- Tous les résidents qui rentrent au Manoir après une absence de tout type, peu importe la durée, se soumettront à un dépistage actif des symptômes de la COVID-19 dès leur retour.

### **Types d'absences**

#### **1. Absences pour des raisons médicales**

- a. Absence pour obtenir des soins médicaux ou de santé.
- b. Tous les résidents, peu importe leur statut de vaccination, peuvent s'absenter pour des raisons médicales.

#### **2. Absences pour des raisons humanitaires/palliatives**

- a. Ces absences comprennent, entre autres, les absences pour rendre visite à un proche mourant.
- b. Le Manoir est tenu d'évaluer ces situations au cas par cas.

#### **3. Absences de courte durée**

- a. Il y en a deux types, soit :
  - i. Les absences pour des raisons essentielles**
    1. Absences pour faire l'épicerie, aller à la pharmacie et pratiquer une activité physique à l'extérieur.
    2. Tous les résidents, peu importe leur statut de vaccination, peuvent s'absenter pour des raisons essentielles, à moins qu'ils ne soient en isolement.

<b>Manoir North Centennial Manor</b>	
<b>Département: Administration</b>	<b>Politique: Absences pour les résidents</b>
<b>Mise à jour: 1 juillet 2021</b>	<b>Résidents, Visiteurs généraux et Fournisseurs de soins</b>

**ii. Les absences pour des raisons sociales**

1. Absences pour toutes les raisons que ne figurent pas dans la liste des absences pour raisons médicales, humanitaires/palliatives ou essentielles.
2. Ne comprennent pas un séjour de plus de 24 heures.
3. À l'heure actuelle, seulement les résidents entièrement vaccinés peuvent s'absenter pour des raisons sociales.

**4. Absences temporaires**

- a. Comprennent les absences de deux jours ou plus et d'une nuit ou plus pour des raisons sociales.
- b. Tous les résidents qui reviennent d'une absence temporaire doivent subir un test PCR et rester en isolement jusqu'à ce qu'ils obtiennent la confirmation d'un résultat négatif.
- c. À l'heure actuelle, seulement les résidents entièrement vaccinés peuvent s'absenter temporairement pour des raisons sociales.

**Marche à suivre pour tous les types d'absences**

<u>Type d'absence</u>	<u>Marche à suivre</u>	<u>Au retour</u>
<p>1. <b><u>Absence pour raisons médicales</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand un résident a un rendez-vous hors du Manoir pour des raisons médicales ou de santé, il faut en aviser l'<b>IA responsable (705 335-6125, poste 244)</b> dès que possible après avoir pris le rendez-vous et lui fournir les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le nom du professionnel de la santé;</li> <li>○ les coordonnées du professionnel de la santé;</li> <li>○ la date et l'heure du rendez-vous;</li> <li>○ le nom et les coordonnées de la personne qui accompagnera le résident au rendez-vous;</li> <li>○ les dispositions prises concernant le transport, p. ex. l'heure à laquelle l'autobus viendra prendre le résident.</li> </ul> </li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépistage</li> <li>2. Si le résident s'est absenté plus de 24 heures*, on lui fera un prélèvement par écouvillonnage pour procéder à un test <b>PCR</b> et il restera en isolement jusqu'à confirmation d'un résultat négatif.</li> </ol> <p>*L'écouvillonnage et l'isolement ne s'appliquent pas aux résidents qui ont passé une nuit au Service des urgences.</p>

<b>Manoir North Centennial Manor</b>	
<b>Département: Administration</b>	<b>Politique: Absences pour les résidents</b>
<b>Mise à jour: 1 juillet 2021</b>	<b>Résidents, Visiteurs généraux et Fournisseurs de soins</b>


<u>Type d'absence</u>	<u>Marche à suivre</u>	<u>Au retour</u>
<p><b>3. <u>Absence pour raisons humanitaires/palliatives</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appeler la directrice des soins au 705 335-6125, poste 225, ou l'infirmière ou l'infirmier responsable au 705 335-6125, poste 244, pour discuter du cas le plus longtemps d'avance que possible.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépistage</li> <li>2. Si le résident s'est absenté plus de 24 heures*, on lui fera un prélèvement par écouvillonnage pour procéder à un test <b>PCR</b> et il restera en isolement jusqu'à confirmation d'un résultat négatif.</li> </ol>
<p><b>4. <u>Absence de courte durée</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi au jeudi, appeler la coordonnatrice des absences (Nicole), entre 8 h et 15 h, 24 heures à l'avance, au 705 335-6125, poste 222.</li> <li>• Les vendredis, les samedis et les dimanches : appeler l'infirmière ou l'infirmier responsable au 705 335-6125, poste 244, 24 heures à l'avance.</li> <li>• Fournir le nom de la personne qui passera prendre le résident ainsi que la date et l'heure prévues de la sortie et du retour.</li> <li>• Ne pas oublier que la personne qui vient prendre le résident doit porter un masque; encourager le résident à porter un masque et à respecter toutes les mesures sanitaires pour prévenir la propagation de la COVID-19 (distanciation physique, hygiène des mains et port du masque).</li> <li>• En ce moment, le Manoir refuse l'accès aux visiteurs généraux; si la personne qui passe prendre le résident n'est pas un fournisseur de soins essentiels, elle doit attendre le résident à l'extérieur.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépistage au retour</li> </ol>

<b>Manoir North Centennial Manor</b>	
<b>Département: Administration</b>	<b>Politique: Absences pour les résidents</b>
<b>Mise à jour: 1 juillet 2021</b>	<b>Résidents, Visiteurs généraux et Fournisseurs de soins</b>

<u>Type d'absence</u>	<u>Marche à suivre</u>	<u>Au retour</u>
<b>5. Absence temporaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Composer le 705 335-6125, poste 222 (Nicole), du lundi au jeudi entre 8 h et 15 h, pour aviser l'administration de la date et de l'heure auxquelles aura lieu l'absence temporaire.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dépistage</li> <li>Écouvillonnage PCR</li> <li>Isolement jusqu'à confirmation d'un résultat négatif</li> </ol>

### Protocoles que doivent suivre les membres du personnel quand ils sont informés qu'un résident s'absentera

- Personne qui reçoit l'avis de l'absence
  - Remplir le formulaire d'absence ci-dessous avant l'absence et le donner à la personne responsable du dépistage.

 **Bienvenue au Manoir North Centennial**  
Il n'y a actuellement aucun cas de COVID-19 à notre foyer.


**Absences – pour raisons médicales – pour raisons humanitaires/palliatives – de courte durée – temporaires**


Nom du résident/de la résidente \_\_\_\_\_ Nom du membre de la famille (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_


Date de la sortie de courte durée \_\_\_\_\_ Heure du départ \_\_\_\_\_ Heure du retour \_\_\_\_\_

Médicaments nécessaires \_\_\_\_\_

Pour assurer la protection de tout le monde, assurez-vous de respecter les directives ci-dessous pendant toutes les absences de courte durée.

 **Lavez-vous les mains.** Lavez-vous les mains souvent avec du désinfectant en frottant bien toutes les parties de vos mains pendant 20 secondes.

 **Portez un masque.** Le résident/La résidente doit porter le masque fourni par le Manoir North Centennial (s'il est toléré) en tout temps pendant la sortie. Le masque doit couvrir le nez et la bouche en tout temps.

 **Pratiquez la distanciation physique dans la mesure du possible.** Quand vous fournissez des soins qui exigent un contact, évitez la position face à face. Abordez le résident/La résidente par le côté ou par l'arrière.

**En plus des mesures de sécurité susmentionnées, le Manoir recommande ce qui suit :**

- Que tous les résidents qui s'absentent et les personnes qui les accompagnent respectent les règlements provinciaux et locaux ainsi que les recommandations du bureau de santé visant à limiter les contacts sociaux, et qu'ils prennent toutes les mesures possibles pour prévenir la propagation de la COVID-19.
- Que tout le monde se lave les mains souvent.
- Que le résident ne soit pas mis en présence de membres de la famille élargie ou d'amis et qu'on ne le conduise pas à des lieux de rassemblement social (p. ex. magasins, fêtes, restaurants ou salons de coiffure).
- Que le résident n'ait pas de contact avec toute personne qui a eu des symptômes de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires ou gastro-intestinales au cours des 14 derniers jours.

Je, \_\_\_\_\_, confirme avoir lu et compris les règlements concernant les absences de courte durée. Je comprends que le non-respect des directives établies par le Manoir North Centennial mettra fin au droit à des absences de courte durée.

Signature du résident/de la résidente ou du membre de sa famille : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Dépistage réalisé au retour au Manoir**

Le résident/La résidente a de la fièvre, une toux ou d'autres symptômes de la COVID-19?  OUI  NON

Température \_\_\_\_\_ Nom du préposé au dépistage \_\_\_\_\_

Dépistage du membre de la famille conigné dans la RELIURE DES VISITEURS.

- Le personnel infirmier doit être informé de l'absence et préparer les médicaments/traitements nécessaires ainsi que le formulaire d'éducation de Medical Pharmacies sur la prise des médicaments pendant une absence. Un membre de la famille devra signer ce formulaire avant de partir avec le résident.
- Le résident s'absente.
- La personne responsable du dépistage soumet le résident à un dépistage à son retour et elle remplit le bas du formulaire d'absence.
- Le personnel infirmier est informé du retour du résident et du résultat du dépistage.

<b>Manoir North Centennial Manor</b>	
<b>Département: Administration</b>	<b>Politique: Absences pour les résidents</b>
<b>Mise à jour: 1 juillet 2021</b>	<b>Résidents, Visiteurs généraux et Fournisseurs de soins</b>

6. Si le résident s'est absenté plus de 24 heures, la personne responsable du dépistage s'assure que le personnel infirmier est immédiatement informé du retour du résident.
7. À son retour, le résident doit rester dans sa chambre ou porter un masque jusqu'à ce que le personnel infirmier détermine qu'il n'a plus besoin d'en porter un.